

Séance extraordinaire du 2 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 mai 2018 à 20 h 40, au deuxième étage de la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Gilles Bastien	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Madame	Ariane Matteau	Conseillère
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 20 h 40.

Étant donné que tous les membres du conseil sont présents, ils renoncent tous aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance de conseil afin de tenir, une séance extraordinaire dès maintenant.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-05-02-125

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Processus de vente d'une parcelle de terrain municipal

600-2 Avis de motion – Modifications des usages autorisés – Zone U-132-1

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Processus de vente d'une parcelle de terrain municipal

M.B. 2018-05-02-126

Considérant la résolution M.B. 2017-09-18-263 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 18 septembre 2017;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour enclencher le processus de vente de cette parcelle de terrain dans son ensemble;

Considérant que cette résolution mentionnait aussi de retenir les services d'un évaluateur afin d'obtenir la valeur marchande de ce terrain;

Considérant le rapport d'évaluation déposé par la firme M.C. Évaluations pour cette parcelle de terrain formée de deux cadastres, soit le 5 559 876 et le 4 989 174;

Considérant l'avis public publié par la directrice générale dans le journal local et ce, lors de l'édition du journal du 19 octobre 2017;

Considérant que cet avis public indiquait que toute personne intéressée à se porter acquéreur de cette parcelle de terrain devait communiquer son intérêt de même que les détails de son projet et ce, par courriel à la directrice générale;

Considérant qu'une seule personne a communiqué son intérêt pour cette parcelle de terrain;

Considérant l'offre reçue de cette personne, soit Karl Lacroix, président de la compagnie « Construction FGK »;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour accepter la proposition déposée et ce, sous certaines conditions;

En conséquence, sur la proposition de Gilles Bastien, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'accepter l'offre reçue de Karl Lacroix de la compagnie « Construction FGK » au montant de 25 000\$ conditionnellement aux clauses suivantes :

Que la municipalité obtienne l'avis d'un spécialiste en environnement à l'effet que les usages municipaux autorisés pour cette parcelle de terrain n'ont pas de conséquences néfastes considérant l'emplacement du puits municipal.

Que la compagnie obtienne aussi de leur côté, et à leurs frais, une étude environnementale phase 1 et une étude des sols positivement concluante.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Avis de motion – Modifications des usages autorisés – Zone U-132-1

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 3 mai 2018, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 2016-291 de la municipalité de Bouchette afin de modifier les usages permis dans la zone U-132-1, soit les réservoirs de produits pétroliers pour distribution en gros.

Conseiller au siège 3
Yvon Pelletier

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2018-05-02-127

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière